


n° d'anonymat Ne rien inscrire	Nom et prénoms	Centre d'épreuves	Signature du candidat
	date de naissance	Date	



Examen professionnel de Techniciens supérieurs des services

Spécialité Travaux forestiers

n° d'anonymat Ne rien inscrire	 LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE, DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
	Série de Questions et/ou Questionnaire à Choix Multiples Session du 19 mai 2011
	<i>Épreuve écrite n°2 : série de questions appelant des développements brefs et/ou questions à choix multiples concernant un sujet à caractère professionnel. Les questions s'appuient sur des documents fournis aux candidats</i>
	(Durée : 2 heures - Coefficient : 1) -----
	Cette épreuve comporte deux parties :
	1 QCM de 15 questions par spécialité 1 QCM de 5 questions communes aux 4 spécialités
	1 point par réponse exacte 0 point par réponse fausse
	Nombre de pages : 5
	<p>En l'absence d'indications contraires, EMPLOYEZ EXCLUSIVEMENT DE L'ENCRE BLEUE OU NOIRE et évitez toute présentation pouvant constituer un signe distinctif.</p> <p><u>L'utilisation du crayon gris ou de couleurs autres que le noir ou le bleu entraînera la non-correction</u> de la copie et l'annulation de votre participation.</p> <p>Inscrivez sur la bande d'anonymat détachable vos nom, prénoms, date de naissance et signature ainsi que la date et le centre d'épreuves. Faites-le avant d'entamer la rédaction : il ne vous sera plus possible de le faire une fois l'épreuve terminée, et <u>l'absence de ces mentions sur le feuillet entraînera la non-correction</u> de votre copie et l'annulation de votre participation. N'inscrivez rien dans la case réservée au numéro d'anonymat.</p> <p>Ne faites pas apparaître votre nom, ni le nom du centre d'épreuves ni aucun autre nom de personne ou de lieu, ni signe distinctif, ni signature même fictive en quelque endroit de votre composition : <u>cela entraînerait la non-correction</u> de votre copie et l'annulation de votre participation.</p> <p>À l'issue de l'épreuve, rendez votre copie même si elle est vierge, avec toutes les bandes d'anonymat renseignées, avant de signer la feuille d'émargement. Tout candidat quittant la salle sans rendre sa copie est signalé absent.</p> <p>Aucun brouillon ni feuille non réglementaire ne sont acceptés.</p> <p>La qualité de la rédaction, la clarté et la précision des raisonnements entrent pour une part importante dans l'appréciation du candidat.</p>

Ne rien écrire dans ce cadre



I - Questions à choix multiples

Spécialité Travaux Forestiers

- 1. Quelle espèce est soumise obligatoirement à plan de chasse ?**
 - Chamois
 - Faisan
 - Sanglier

- 2. Quelle espèce d'arbre n'est pas typique d'une ripisylve?**
 - Aulne glutineux
 - Saule drapé
 - Peuplier d'Italie

- 3. L'infraction constituée par la réalisation d'un défrichement sans autorisation des bois d'un particulier (Article L313-1 du code forestier) constitue en matière pénale :**
 - une contravention
 - un délit
 - un crime

- 4. Quelle espèce ne constitue pas une peste végétale (envahissante) ?**
 - Le Buddleya du père David ou arbre à papillon (*Buddleja davidii*)
 - Le Faux vernis du Japon (*Ailanthus altissima*)
 - Le Tremble (*Populus tremula*)

- 5. En botanique, dans une fleur le sépale est un élément :**
 - Du calice
 - De la corolle
 - Du pistil

Ne rien écrire dans ce cadre



6. Le sigle PPRIF correspond à :

- Programme Pluriannuel de Réalisation d'Investissements Forestiers
- Plan Pluriannuel de Réalisation des Infrastructures Forestières
- Plan de Prévention des Risques Incendies de Forêt

7. Quelle espèce n'est pas typiquement présente dans des forêts matures ?

- La Chouette chevêchette (*Glaucidium passerinum*)
- Le Pic noir (*Dryocopus martius*)
- La Huppe fasciée (*Upupa epops*)

8. *Acacia dealbata* est :

- Une armoise
- Le robinier
- Un mimosa

9. Quel statut de protection ne concerne pas l'espèce «Tortue d'Hermann» (*Tortudo hermanni*) ?

- La convention de Berne
- Protection par arrêté préfectoral dans les départements concernés
- La directive européenne 92/43/CEE dite «habitats»

10. Quelle espèce n'est pas un reptile ?

- Le Gecko des murs (*Hemidactylus turcicus*)
- La Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*)
- La Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*)

11. Quel arbre parmi les suivants appartient à la famille des oléacées ?

- Alisier torminal (*Sorbus torminalis*)
- Frêne commun (*Fraxinus excelsior*)
- Noyer royal (*Juglans regia*)

Ne rien écrire dans ce cadre



12. La maladie de l'encre du châtaignier est due à :

- Un insecte
- Un champignon
- Une cause abiotique

13. La forêt domaniale de Tronçais se situe dans la région :

- Bourgogne
- Poitou-Charentes
- Auvergne

14. Dans le cadre d'un plan simple de gestion, une « coupe extraordinaire » peut selon l'article L222-2 du code forestier, être autorisée par :

- Le CRPF
- La DRAAF
- La DDT

15. En dendrométrie, la croix du bûcheron permet d'estimer, pour un arbre :

- L'âge
- Le diamètre
- La hauteur

Ne rien écrire dans ce cadre



II - Questions communes aux 4 spécialités

1. Quand il dirige le service public de l'État civil, le Maire est :

- Agent de la Commune
- Agent de l'État
- Agent du Département

2. Que signifie le sigle ONCFS ?

- Office National des Centres Français de Secourisme
- Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- Ordre National des chasseurs de Faune Sauvage

3. Le programme de développement rural hexagonal (PDRH 2007 – 2013) permet de mettre en œuvre :

- Le CASDAR
- Le FNADT
- Le FEADER

4. Parmi ces établissements publics, lequel n'est pas sous tutelle du ministère chargé de l'agriculture :

- Institut Français du Cheval et de l'Équitation
- Institut National de la Recherche Agronomique
- France Agrimer
- Les parcs nationaux

5. Le génie génétique est :

- Une personne douée pour travailler sur les gènes
- Une méthode d'étude sur l'hérédité
- Un ensemble de techniques de manipulation génétique de certains êtres vivants (bactéries, plantes, animaux)